

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 avril 2013

**Président** : Monsieur François de MAZIERES

**Sont présents** : M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER (pouvoir de M. Ludovic JAMET), M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de Frédéric M. BUONO), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD (pouvoir de M. Alain LOPPINET), Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir à M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, Mme Martine ARNAL (Pouvoir de M. Philippe LEJEUNE), Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir de Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), Mme Odile GUÉRIN (pouvoir de M. Michel COLIN), M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET (pouvoir de Mme Nathalie KRAMER), M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT), M. Michaël THOMAS.

**Absents excusés** : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Michel COLIN (pouvoir à Mme Odile GUÉRIN), M. Alain LOPPINET (pouvoir à Mme Françoise GUYARD), M. Philippe LEJEUNE (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Etienne DUPONT, M. Ludovic JAMET (pouvoir à M. Jacques BELLIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir à M. Philippe LEQUAIN), Mme Nathalie KRAMER (pouvoir à M. Marc EMONET), M. Jean-Philippe BARRET, M. Frédéric BUONO (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel SAPORTA, Mme Marie SENERS, M. Jean GUILBERT (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 9 avril 2013

Date d'affichage de la convocation : 9 avril 2013

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de membres présents : 58

**N° de l'ordre du jour :**

**2013.04.12 : Convention de mise à disposition de locaux. Accueil du pôle art dramatique du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles (CRR) au Théâtre Montansier.**

**□ M. Patrick CONFETTI, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Dans le cadre de la réhabilitation du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles (CRR), la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a souhaité organiser les enseignements autour de trois pôles d'enseignement.

Il a ainsi été envisagé que le pôle art dramatique du CRR, aujourd'hui installé à l'Hôtel de Pange au 24 rue de la Chancellerie, soit désormais accueilli au Théâtre Montansier de Versailles.

Pour ce faire, et à l'occasion du renouvellement de la délégation de service public du Théâtre Montansier, la Ville de Versailles a ajouté à son cahier des charges une prestation supplémentaire éventuelle proposant d'accueillir le pôle d'enseignement d'art dramatique du CRR au Théâtre.

Cette hypothèse avait pour principaux objectifs pédagogiques et artistiques de :

- favoriser les interactions pédagogiques et professionnelles entre les élèves comédiens et les différents professionnels liés aux activités du Théâtre ;
- développer les fonctions pédagogiques et de création du Théâtre Montansier ;
- encourager la participation des élèves comédiens aux actions culturelles développées par le Théâtre à Versailles et sur le territoire de Versailles Grand Parc.

Il est à noter que les candidats ont tous fait preuve d'un intérêt particulier pour cette nouvelle dimension pédagogique à donner au Théâtre.

L'évaluation des offres a également porté sur la faisabilité technique et les coûts des aménagements proposés par les candidats pour créer les espaces de travail adéquats.

Au regard de la pertinence et de la qualité de la proposition pédagogique, artistique et technique de « SIC Culture sur mesure », candidat retenu pour la délégation de service public, la prestation supplémentaire éventuelle a été validée et intégrée au nouveau projet du Théâtre Montansier.

Ainsi, « SIC Culture sur mesure », prévoit notamment d'organiser la collaboration avec le CRR autour de 2 axes :

- la transmission de savoir-faire artistiques, techniques et administratifs (intégration des élèves à la vie quotidienne du Théâtre) ;
- la professionnalisation des élèves, avec notamment la réalisation d'une création annuelle en coproduction et une forte implication dans l'animation des lieux et événements culturels de la ville.

Les modalités du partenariat pédagogique et artistique entre le Conservatoire et « SIC Culture sur mesure », seront définies par convention, en fonction de leurs projets respectifs pour la saison 2013-2014 et les suivantes.

En amont, il convient que la Ville de Versailles mette à la disposition de Versailles Grand Parc les espaces dédiés au pôle art dramatique du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles. En tant que délégataire et acteur du partenariat, « SIC Culture sur mesure » est le troisième signataire de cette convention de mise à disposition de locaux.

La mise à disposition des locaux au profit de Versailles Grand Parc est consentie à titre gracieux par la Ville de Versailles. La coordination et la mise en œuvre du partenariat pédagogique et artistique donne lieu à un remboursement de charges à hauteur de 23.360,20 € par an pendant 5 ans.

Versailles Grand Parc prendra par ailleurs en charge les travaux d'aménagement des locaux dédiés au pôle art dramatique. Ceux-ci sont estimés à 230.000 € TTC. La convention précise les modalités d'amortissement de ces travaux et de remboursement en cas de résiliation.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte les termes de la convention de mise à disposition de locaux au profit de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, pour l'accueil du pôle art dramatique du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles au Théâtre Montansier ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents ;*
- 3) *dit que les dépenses sont inscrites au budget de Versailles Grand Parc sur le compte 62875 : « remboursement de frais aux communes membres du GFP » et sur le compte 458108 : « opération sous mandat pôle théâtre ».*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 58

Suffrages exprimés : 70 (incluant les pouvoirs).

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,  
Par délégation,

**Olivier BERTHELOT**

Directeur Général des Services

078-247800584-20130416-20132511-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2013